



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2024

Le quatorze mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Étaient présents : Marianne JOLY, Béatrice PAYEN, Michel PICARD, Bernadette GEOFFRAY, Antoine MENUDEL, Francis CUROT, David BOUFOUS

Ne formant pas la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 14 membres.

Étaient absents représentés : Ana RODRIGUÈS par Marianne JOLY et Philippe CAIN par David BOUFOUS

Étaient absents : Olivier BALDUCCI, Prescillia DE MEIRA, Maria MÉLINE, excusés ; Estelle DRONNIER et Christophe GRAUL

Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint.

Elle propose d'attendre 10 minutes, les membres présents ne s'y opposent pas.

L'article L.2121-17 stipule que « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

A 20h10, le quorum n'étant toujours pas atteint, Madame le Maire indique qu'en conséquence la réunion de ce jour est annulée et est reportée au lundi 18 mars 2024 à 20h00, sans nécessité de quorum.

La séance a pris fin à 20h10.

Ordre du jour de la séance :

- 1) Réfection de la rue du Châtelet et de la rue de l'Église : Avenant de l'entreprise Roussey
- 2) Modification du règlement de l'Espace des Tilleuls
- 3) Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

- 4) Modification des délégations consenties au Maire : annule et remplace la DCM n° 2021-014 du 06/04/2021
 - 5) Construction d'une classe élémentaire et d'un préau et réaménagement d'une salle périscolaire et de la salle de restauration : validation du projet définitif, du plan de financement, dépôt du permis de construire et lancement de l'appel d'offres
 - 6) Extension de l'installation communale d'éclairage public route des Granges : pose de lignes aériennes pour alimentation toute la nuit du luminaire E123, situé aux abords du ralentisseur de type dos d'âne
 - 7) Informations et questions diverses
-

Le Maire,
Marianne JOLY

